

Motion du Conseil de la FSI

Lundi 25 novembre 2013

Le conseil de la FSI constate avec beaucoup d'inquiétudes la réduction de ses moyens. Aujourd'hui, les efforts consentis pour diminuer le coût de l'offre de formation viennent en contradiction avec la nécessité d'accueillir les étudiants dans des conditions normales et sont, en particulier, clairement incompatibles avec l'objectif affiché de "réussite en Licence". Cette situation témoigne de la situation décrite par la Conférence des présidents d'université (motion du 24 octobre 2013) : *"A court terme, l'ensemble des universités françaises risque de ne plus pouvoir assurer les missions de service public que l'Etat leur a assignées"*. Le conseil de la FSI dénonce la notoire insuffisance de la dotation budgétaire de l'Etat aux universités pour l'accomplissement de leurs missions de service public. La politique d'austérité que l'on nous demande de suivre pèse lourdement sur la qualité de notre offre de formation. Nous rappelons que cette austérité budgétaire ne relève d'aucune nécessité mais résulte de choix politiques qui passent notamment par l'augmentation des financements sur appels d'offres au détriment d'un soutien de base sous la forme de financements récurrents, condition indispensable pour le maintien d'une politique stable sur le long terme et cohérente. D'autres choix sont possibles et le conseil de la FSI s'associe donc pleinement à la motion du CNESER du 14 octobre 2013 qui rappelle l'urgence de cette réorientation.

Texte de la motion du CNESER du 14 octobre 2013 :

Le projet de loi de finances 2014 du gouvernement ne répond pas à la situation déjà très tendue des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Certes, le budget de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur est en légère hausse, de 0,5% ,par rapport à 2013, mais en tenant compte des déficits accumulés par les universités, ce sont de nouvelles coupes budgétaires qui s'annoncent dans les établissements.

Les problèmes budgétaires récurrents des universités, notamment la non-prise en compte du glissement – vieillesse – technicité (GVT), poussent les établissements à geler des centaines d'emplois, réduisant d'autant l'effet de la création de 1000 emplois annoncée par le ministère. En outre, pour dégager des marges de manoeuvre financières, les établissements procèdent à des prélèvements massifs dans leurs fonds de roulement, si bien que l'équilibre

budgétaire devient chaque année plus précaire et conduit à prendre des mesures d'austérité, dont les étudiants et les personnels font les frais.

Ainsi, faute d'une augmentation significative de leur masse salariale et de leur budget de fonctionnement, les établissements sont dans l'incapacité de remplir leur mission de service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Cela se traduit, notamment, par une dégradation de l'offre de formation et des conditions d'encadrement et d'accompagnement des étudiants, en licence et plus généralement dans l'ensemble de l'université, fragilisant des master et les recherches afférentes, ainsi que par une aggravation importante des conditions de travail des personnels.

En parallèle, la dotation consacrée à la recherche baisse de 1 %, et l'incitation au recours continuels aux financements par projets (type investissements d'avenir) se poursuit. Ce projet de budget ne va pas dans le sens du renforcement des crédits de base aux laboratoires, ni d'un développement de l'emploi scientifique stable, pourtant urgent pour résorber la précarité, ou même seulement la ralentir. Pourtant, d'autres choix budgétaires sont possibles, comme la refonte du Crédit Impôt Recherche, en augmentation constante depuis sa création, bien que sans réelle efficacité, comme le démontrent toutes les études parues.

L'ampleur des besoins du pays et des attentes de la communauté universitaire et de recherche nécessite un budget qui s'inscrive dans une programmation pluriannuelle de moyens, intégrant des dispositifs de régulation nationale permettant de flécher des moyens, notamment vers les premiers cycles universitaires, garantissant l'égalité territoriale et permettant un développement pérenne de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.